# 

* Date : 05-07-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004725694
* Auteur :

Tribunal de commerce de Namur
Par jugement du 24 juin 2004, le tribunal de commerce de Namur a déclaré la faillite de Kin-Relax et fils S.P.R.L., dont le siège social est sis boulevard de Merckem 37, à 5000 Namur, ayant activité la fabrication et la vente de plats préparés à emporter, le commerce de détail en boissons et le commerce de détail en produit de la confiserie, B.C.E. 0463.471.344.
Le même jugement reporte à la date provisoire du 24 juin 2004 l'époque de la cessation des paiements.
Juge-commissaire : M. Elias, Gérard, juge consulaire.
Curateur : Me Geubelle, Anne Catherine, rue patenier 57, 5000 Namur.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce, rue du Collège 37, à Namur, dans les trente jours.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances à l'audience publique du 17 août 2004, à 10 heures, au palais de justice de cette ville, premier étage.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signature illisible).